

JUILLET
2013

MA COMMUNE FACE AUX RISQUES MAJEURS



Synthèse de l'enquête auprès des maires des Hautes-Pyrénées



Initiatives pour des Pyrénées plus sûres 2010-2013



Ce projet a été cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage dans le massif des Pyrénées avec le Fonds européen de développement régional.



Contexte de l'étude

Qui ?

Le Centre Pyrénéen des Risques Majeurs, initiative de l'association Béarn Initiatives Environnement, mène depuis 2010 un programme de prévention des risques à l'échelle du massif Pyrénéen et du département des Hautes-Pyrénées en particulier. Ce programme de prévention pilote intitulé "Initiatives pour des Pyrénées plus sûres" a été soutenu par l'Europe, le Ministère de l'Ecologie, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, la ville de Lourdes et la Fondation de France.

Comment ?

Dans le cadre de ce programme, BIE a envoyé un questionnaire intitulé « Ma commune face aux risques majeurs » à tous les maires du département des Hautes-Pyrénées. L'objectif de cette enquête était de procéder à un état des lieux de la prise en compte des risques majeurs au sein des communes du département. L'envoi des questionnaires sous format papier était accompagné d'un courrier d'accompagnement expliquant les objectifs de l'enquête et d'une enveloppe pré-timbrée avec adresse de retour. L'envoi, effectué en mars 2013, a été suivi d'une relance par voie électronique.

Pourquoi ?

Cette enquête vise à mieux connaître la perception des risques majeurs par les élus sur leur territoire. Elle souhaite relever les points forts des politiques publiques engagées par les collectivités dans le département. Elle a également pour objectif de mieux cerner les besoins de ces communes soucieuses d'améliorer leur résilience face aux risques majeurs.

Prolongements

Une synthèse de cette enquête a été envoyée à toutes les communes du département ainsi qu'aux services traitant des risques majeurs dans le département (Préfecture, DDT, RTM, Conseil Général,...). Une présentation des principaux résultats de l'enquête a été réalisée à l'occasion des Journées Pyrénéennes de Prévention des Risques Naturels qui se sont déroulées du 21 au 25 mai 2013 à Lourdes.

Enquête "Ma commune face aux risques majeurs"

Questionnaire à remplir et à nous renvoyer selon les modalités définies au dos

Informations sur votre commune

1. Population de votre commune

- <100 hab 100 - 249 250 - 499
 500 - 999 1 000 - 4 999 5 000 - 9 999
 >10 000

2. La commune est-elle concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou Technologiques (PPRT)?

- Oui Non NSP (ne se prononce pas)

Si 'Non', allez directement à la question 5

3. Si oui, précisez :

- PPR Inondation PPR Argiles
 PPR Multirisques PPR Technologique

4. Si 'Oui', votre PPR est :

- Approuvé Prescrit En cours d'élaboration
 Programmé

Connaissance des risques majeurs

5. Vous connaissez la nature des risques majeurs pouvant concerner votre commune :

- Très Bien Plutôt bien Plutôt mal
 Pas du tout

6. Selon vous, parmi ces risques majeurs, quels sont ceux qui peuvent concerner votre commune ?

- Inondation Séisme
 Mouvement de terrain Avalanches
 Feux de forêt Tempête
 TMD* Accident industriel
 Accident nucléaire Rupture de barrage
 Autre Non concernée

Plusieurs réponses possibles

7. Si 'Autre', précisez :

8. Votre connaissance des zones exposées aux risques majeurs du territoire communal est :

- Très bonne Plutôt bonne Plutôt mauvaise
 Mauvaise

9. Avez-vous personnellement vécu un événement ayant causé des dommages aux personnes et/ou aux biens ?

- Oui Non

10. Si 'Oui', précisez le(s) plus marquant(s) :

Information des populations

11. Vous connaissez les obligations du maire en matière d'information préventive de la population :

- Très Bien Plutôt bien Plutôt mal
 Pas du tout

12. L'équipe municipale (élus, personnel) est-elle suffisamment formée en matière de risques majeurs ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

13. Avez-vous mis en place une information des populations sur les risques majeurs ?

- Oui Non En projet NSP

Si 'Non', allez directement à la question 16

14. Si 'Oui' ou 'en projet' de quelle manière :

- DICRIM** Réunion publique
 Conférence Plaquette d'information
 Bulletin municipal Repères de crues
 Autres

Plusieurs réponses possibles

15. Si 'Autres', précisez :

Planification et gestion de crise

16. Avez-vous pris en compte les risques dans vos documents d'urbanisme (carte communale, PLU***)?

- Oui Non En projet NSP

17. Pensez-vous être suffisamment informé sur les mesures réglementaires à mettre en place ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

18. Pensez-vous être suffisamment préparé à affronter un événement majeur ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

19. Connaissez-vous le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ?

- Oui Non

*Transport de Matières Dangereuses

**Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

***Plan Local d'Urbanisme

20. Votre commune possède-t-elle un PCS ?

- Oui Non En projet NSP

Si 'Non', allez directement à la question 22

21. Si 'Oui', la commune a-t-elle déjà testé son PCS ?

- Oui, en situation réelle de crise
 Oui, lors d'un exercice
 Non
 En projet

Vos besoins

22. Prendre en compte les risques majeurs, est-ce pour votre commune ?

- Très important Important Peu important
 Sans importance

23. Si vous deviez n'en retenir que deux, dans quels domaines de la gestion des risques devrions-nous concentrer les efforts ?

- La construction d'ouvrages de protection
 La prise en compte du risque dans l'urbanisme
 L'organisation de la gestion de crise et des secours
 L'information des populations
 L'éducation des scolaires

Deux réponses possibles

24. Selon vous, quels sont les freins à une gestion plus efficace des risques majeurs ?

- Manque de moyens financiers
 Manque de moyens humains
 Manque d'expertise technique
 Manque de connaissances
 Autre

Plusieurs réponses possibles

25. Si 'Autre', précisez :

26. Souhaitez-vous être accompagné dans votre démarche de gestion des risques ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

Si 'Plutôt non' ou 'Pas du tout', allez directement à la question 29

27. Si 'Oui' ou 'Plutôt oui', dans quel(s) domaine(s) :

- Information préventive de la population/DICRIM
 Gestion de crise/PCS
 Diagnostic des risques sur le territoire
 Prise en compte des risques dans l'urbanisme
 Formation des élus et du personnel
 Autres

Plusieurs réponses possibles

Questionnaire à remplir et à nous renvoyer :

- à l'aide de l'enveloppe retour jointe

ou

- par courriel à contact@c-prim.org

Initiatives pour des Pyrénées plus sûres 2010-2013



28. Si 'Autres', précisez :

29. Connaissez-vous le site des services de l'Etat "Risques Majeurs dans les Hautes-Pyrénées" ?

- Oui Non

Si 'Non', allez directement à la question 33

30. Si oui, quel(s) contenu(s) consultez-vous régulièrement ?

- Connaissance sur les risques
 Historique des événements
 Information Acquéreur Locataire (IAL)
 Documents réglementaires (ex: PPR)

Plusieurs réponses possibles

31. Le site correspond-il à vos attentes ?

- Oui Plutôt oui Plutôt non Non

32. Précisez votre réponse

33. Souhaitez-vous que le Centre Pyrénéen des Risques Majeurs (C-PRIM) vous contacte pour aller plus loin dans la gestion des risques majeurs ?

- Oui Non NSP

Si 'Oui', merci de nous laisser vos coordonnées ci-dessous

34. Avez-vous des suggestions ?

Coordonnées

Nom du répondant _____

Fonction _____

Mairie de _____

Téléphone _____

Courriel _____

Cachet de la mairie _____

Informations sur les communes

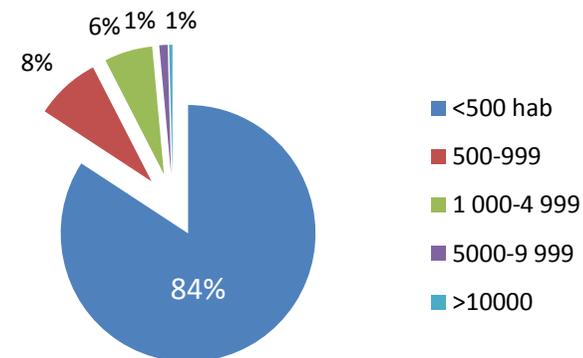
Le département des Hautes-Pyrénées compte à ce jour 474 communes. La très grande majorité des communes peuvent être qualifiées de « petites communes ». En effet, 399 d'entre-elles abritent moins de 500 habitants. Seulement 36 communes ont une population supérieure à 1 000 habitants.

Au total, **123 communes ont répondu au questionnaire "Ma commune face aux risques majeurs"** sur les **474** présentes dans le département, soit **1 commune sur 4**. Ce bon taux de retour témoigne d'un intérêt certain des maires pour les problématiques liées à la gestion des risques sur leur territoire.

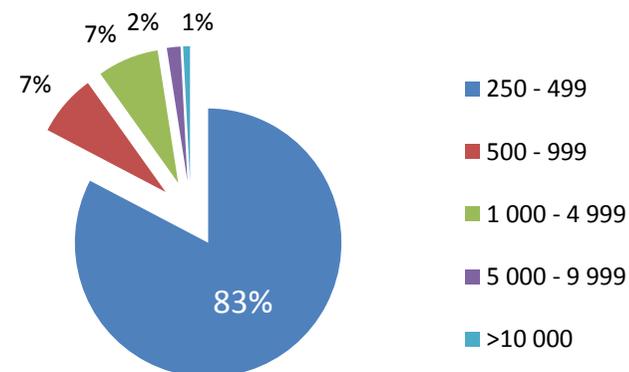
Comparaison du poids démographique des communes enquêtées par rapport à la réalité

Si l'on observe le poids démographique des communes ayant répondu à l'enquête, on remarque que la répartition de celles-ci est très proche de la réalité. Ainsi, lorsque 84 % des communes du département possèdent moins de 500 habitants dans la réalité, un taux quasi identique de 83 % est observé parmi les réponses. S'appuyant sur un échantillon de 125 communes (environ 25 %), de l'enquête est représentative de la réalité.

► Poids démographique des communes du département (réalité)



Q1 ► Et des communes ayant répondu à l'enquête



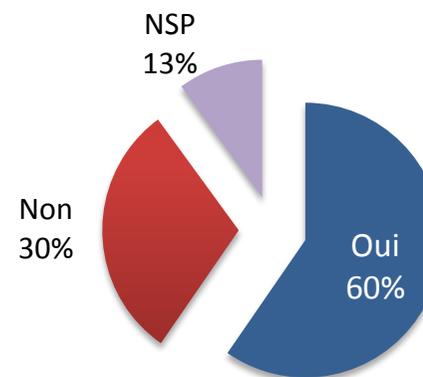
Possession d'un Plan de Prévention des Risques Naturels ou Technologique (PPRN, PPRT)

Le PPR constitue un des outils d'une politique plus globale de prévention, mise en place par l'Etat. Cette politique vise notamment à sécuriser les populations et les biens en ayant pour objectif de réglementer l'urbanisation en zone à risques. Les plus courants dans le département sont les PPRi (inondation) qui visent à limiter les constructions en zone inondable. Au total **278 PPR sont approuvés ou en cours d'élaboration dans le département**, soit 58 % des communes des Hautes-Pyrénées.

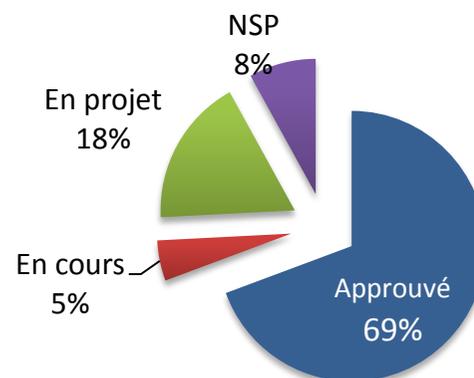
Les collectivités concernées par un Plan de Prévention des Risques (PPR) représentent près des 2/3 **des communes enquêtées (60 %)**. On ne note **aucune surreprésentation des communes soumises à un PPR par rapport à la réalité**, ce qui peut paraître surprenant puisque ces municipalités sont en principe plus concernées que les autres par la question des risques majeurs.

La plupart des communes interrogées avaient leur PPR approuvé par le préfet au moment de l'enquête, soit près de sept communes sur dix.

Q2 ► La commune est-elle concernée par un PPR ?



Q4 ► Si oui, votre PPR est :



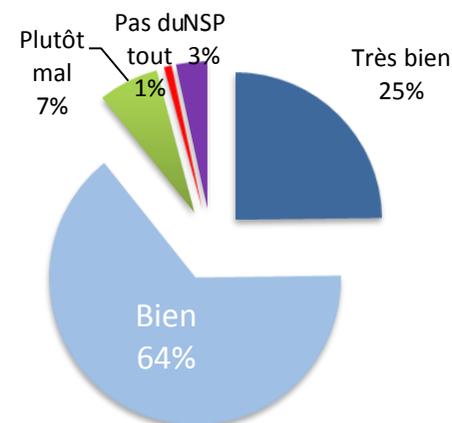
Connaissance de la nature des risques et leur localisation sur la commune

La grande majorité des élus déclarent connaître plutôt bien ou parfaitement les risques majeurs qui concernent leur commune.

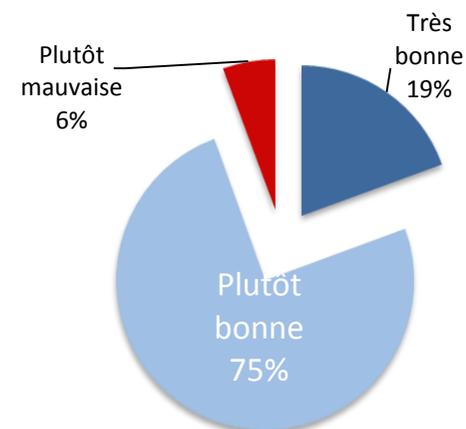
Quand on les interroge sur leur connaissance des zones à risque, les résultats sont quasi-similaires. Une écrasante majorité des élus déclare avoir une bonne ou excellente connaissance des zones à risque. Ce résultat est sans surprise car les maires sont des personnes de terrain, généralement implantés depuis longtemps dans leur commune.

La majorité des maires ont une bonne connaissance des risques et de leur localisation sur leur territoire.

Q5 ► Vous connaissez la nature des risques pouvant concerner votre commune :



Q8 ► Votre connaissance des zones exposées du territoire communal est :



Types de risques présents sur votre commune

Le département des Hautes-Pyrénées est particulièrement soumis aux risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique, tant au sud en secteur montagneux qu'au nord en zone de plaine.

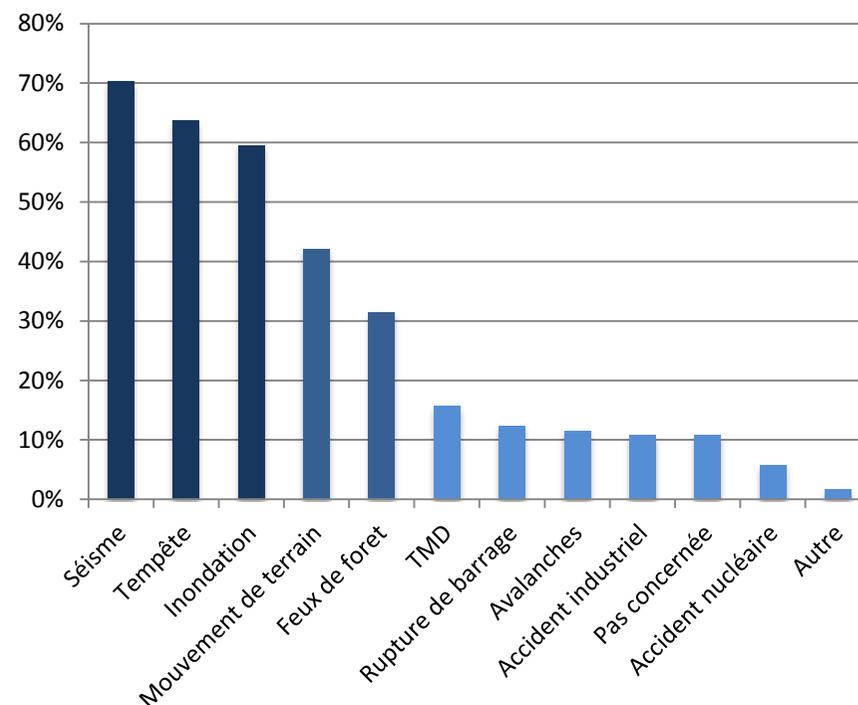
Dix risques majeurs ont été cités par les communes, les risques naturels étant largement majoritaires par rapport aux risques technologiques. **Trois risques naturels ressortent nettement dans les réponses :**

1. **Séisme** (70% des communes)
2. **Tempête** (63% des communes)
3. **Inondations** (60% des communes)

Les séismes, tempêtes ou inondations sont bien les trois risques naturels majeurs susceptibles de concerner la très grande majorité des communes du département. A ce titre, la conscience des élus est très proche de la réalité.

Par contre, certains élus semblent "sous-estimer" la survenance de ces phénomènes sur leurs propres territoires. Rappelons qu'aucune zone du département ne peut se prévaloir d'être à l'abri d'une violente tempête ou d'un séisme majeur.

Q6 ► Quels sont les risques majeurs concernant votre commune ?



Séisme, tempête et inondations sont les plus couramment cités.

Vécu d'un évènement majeur

Une minorité des maires déclare ne pas avoir déjà vécu un évènement majeur. Les tempêtes Klaus et Xynthia, en 2009 et 2010, ainsi que les crues d'octobre 2012 sont les évènements les plus cités.

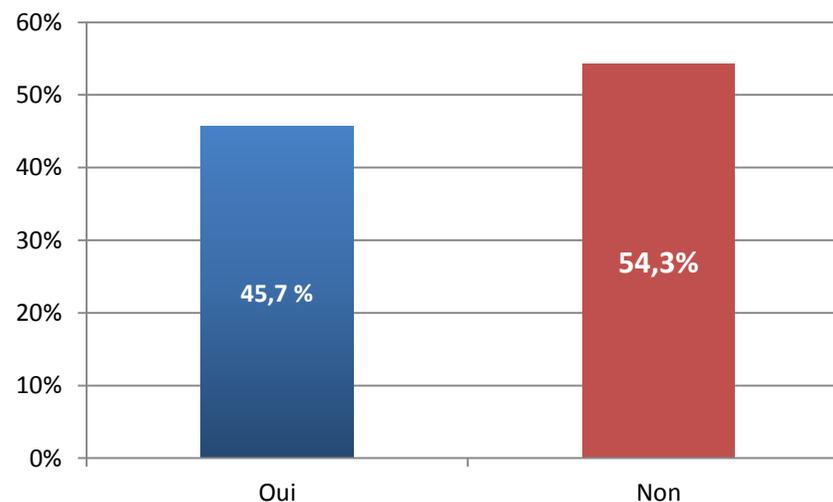
Précisons que l'enquête a été réalisée avant les crues exceptionnelles du 18 juin 2013. Ce résultat s'explique aussi par un nombre peu élevé d'évènements dommageables dans le département depuis la fin du 20^{ème} siècle. La dernière crue est malheureusement venue nous rappeler que le risque demeure même sur des territoires "préservés" pendant plusieurs générations !

Formation du personnel communal

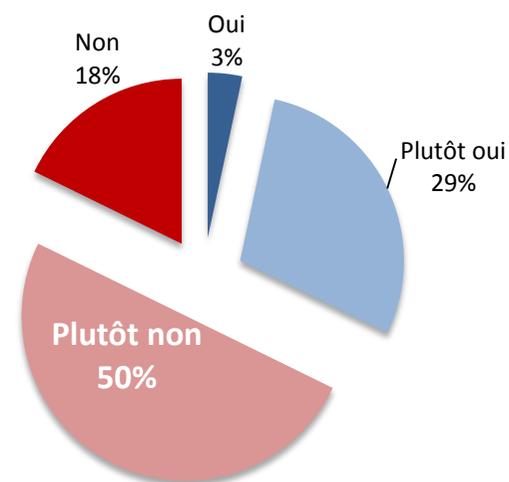
Une grande majorité des communes (68%) n'a pas ou peu formé son personnel sur la question des risques majeurs, ce qui peut sembler peu au regard des évènements de sécurité civile qui doivent être gérés rapidement et efficacement.

Ce résultat peut s'expliquer par la taille des communes, souvent peuplées de moins de 500 habitants. Ainsi, la plupart n'ont pas de personnel communal hormis une secrétaire de mairie qui cumule souvent les tâches administratives. Au sein de ces communes, les élus sont souvent seuls pour gérer les situations de crise, parfois mal préparés face à l'ampleur des évènements.

Q9 ► Avez-vous vécu un évènement ayant causé des dommages ?



Q12 ► L'équipe municipale est-elle suffisamment formée ?



Missions du maire

Les obligations réglementaires du maire

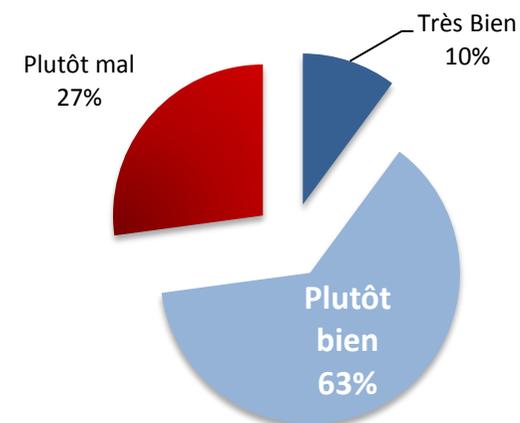
Au regard du **Code Général des Collectivités Territoriales**, du **Code de l'urbanisme** et du **Code de l'environnement**, le maire est tenu légalement d'adopter des politiques destinées à réduire les risques, se traduisant par des actions de prévention, de précaution et de protection des personnes et des biens.

Une large majorité des maires (73 %) déclare connaître les obligations réglementaires (affichage, information tous les 2 ans pour les communes soumises à PPR, DICRIM...). Mais beaucoup d'entre eux souhaiteraient être davantage informés sur les mesures réglementaires à mettre en place en matière de risques majeurs.

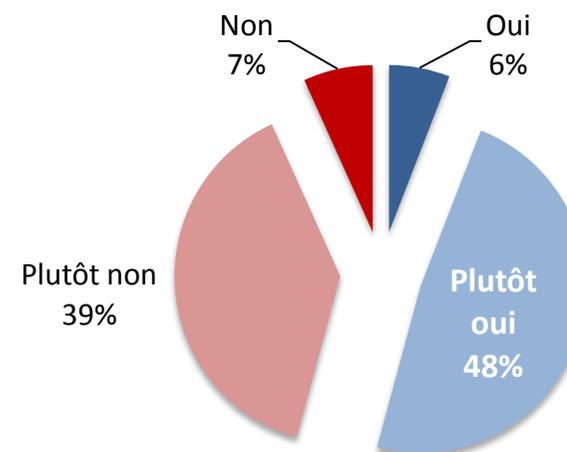
Ce déficit de connaissance peut être lié à une très (trop) grande multiplication des obligations réglementaires du maire en matière de gestion des risques majeurs. Perçue souvent comme une contrainte, elle est parfois repoussée au second plan.

Une majorité des maires connaît les obligations réglementaires en matière de risques majeurs. Les élus estiment cependant ne pas être suffisamment informés.

Q 11 ► Vous connaissez les obligations du maire en matière d'information préventive de la population :



Q 17 ► Pensez-vous être suffisamment informé ?



Mise en place de l'information préventive

Les deux-tiers des communes n'ont pas mis en place d'information préventive à destination de la population. Seulement **25 %** d'entre elles ont réalisé des actions d'information préventive sur les risques majeurs. Dans le détail des réponses, ces actions prennent majoritairement la forme d'un article dans le bulletin municipal ou de façon plus rare par le biais d'une réunion publique.

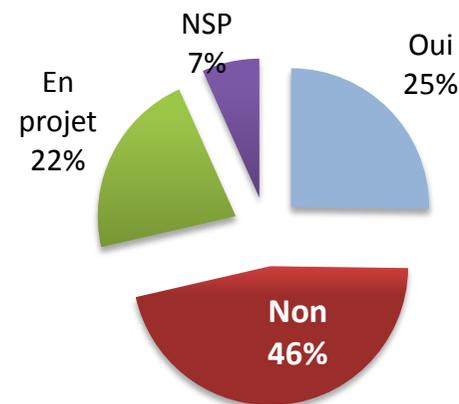
La démarche reste à développer pour la majorité des communes qui sont des territoires pertinents pour un relayer efficacement l'information.

Prise en compte du risque dans l'urbanisme

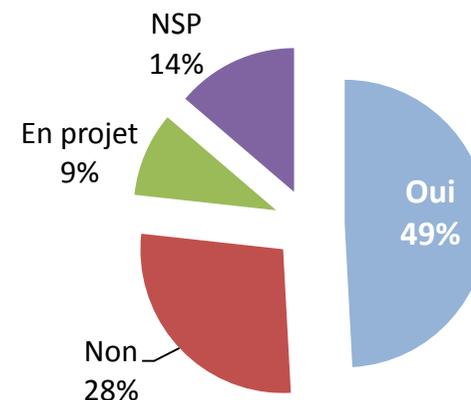
58% des communes ont ou prévoient de prendre en compte les risques majeurs dans leurs documents d'urbanisme. Pour les communes ayant un Plan de Prévention des Risques, ce dernier est obligatoirement annexé aux documents d'urbanisme réglementaires des communes concernées.

Notons cependant que près d'un tiers des communes n'ont pas pris en compte les risques dans les documents d'urbanisme.

Q 13 ► Avez-vous mis en place une information des populations ?



Q 16 ► Avez-vous pris en compte des risques dans vos documents d'urbanisme ?



Documents réglementaires

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Parmi ses obligations, le maire doit élaborer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs synthétisant la description des phénomènes, leurs conséquences sur les personnes et les biens et les mesures individuelles et collectives pour en minimiser les effets.

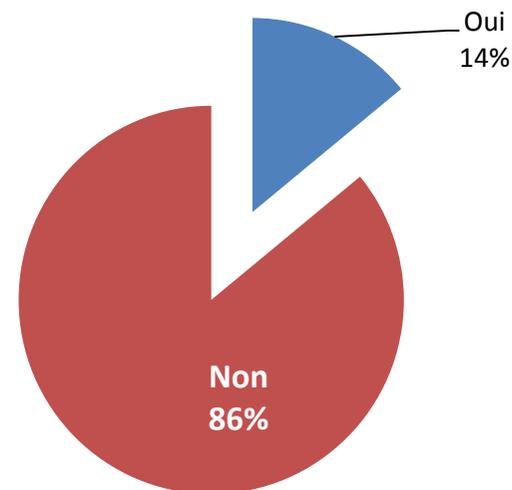
Un DICRIM doit comprendre :

- Les caractéristiques des risques majeurs connus dans la commune
- Les mesures de prévention et de sauvegarde prises par la commune
- Les modalités d'alerte et de secours
- La localisation des risques sur la commune
- Les consignes de sécurité à appliquer en fonction de chaque risque

La très grande majorité des élus ne connaissent pas le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Rares sont les communes qui en possèdent un. La proportion est beaucoup plus élevée pour les plus grandes d'entre elles.

Afin d'améliorer la diffusion de l'information préventive, ce document est à généraliser à un plus grand nombre de communes. Mais le manque de moyens humains et financiers reste un frein important pour les petites communes.

Q 14 ► Avez-vous réalisé un DICRIM ?



Le DICRIM est encore très (trop) peu répandu dans le département.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

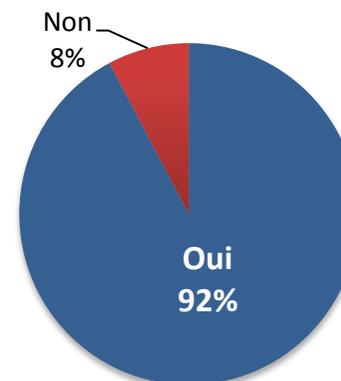
Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Contrairement au DICRIM, l'immense majorité des maires connaissent le Plan Communal de Sauvegarde. Par contre, seulement 41% des communes interrogées en possèdent un. Mais pour un tiers, la démarche est néanmoins enclenchée puisque le PCS est en projet.

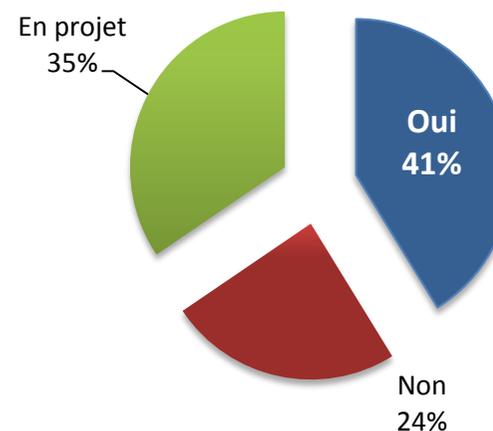
Impulsé par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, il a mis quelques années à s'imposer. Depuis, les choses progressent et plus en plus de communes l'ont mis en place dans le département, en particulier dans les vallées pyrénéennes. La crue de juin 2013 est d'ailleurs venue rappeler son impérieuse nécessité.

Le PCS, un outil de gestion de crise bien connu mais pas encore généralisé au sein des municipalités.

Q 19 ► Connaissez-vous le Plan Communal de Sauvegarde ?



Q 20 ► Votre commune possède-t-elle un PCS ?



Vos besoins

Prise en compte des risques

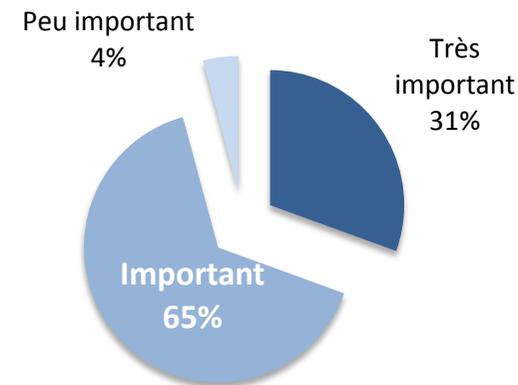
La prise en compte des risques majeurs est considérée comme importante ou très importante pour l'immense majorité des communes ayant répondu à l'enquête. Ces résultats tout comme le nombre important de communes ayant répondu à l'enquête (123), témoigne bien de l'intérêt porté à cette problématique par les maires du département.

Importance dans la gestion des risques

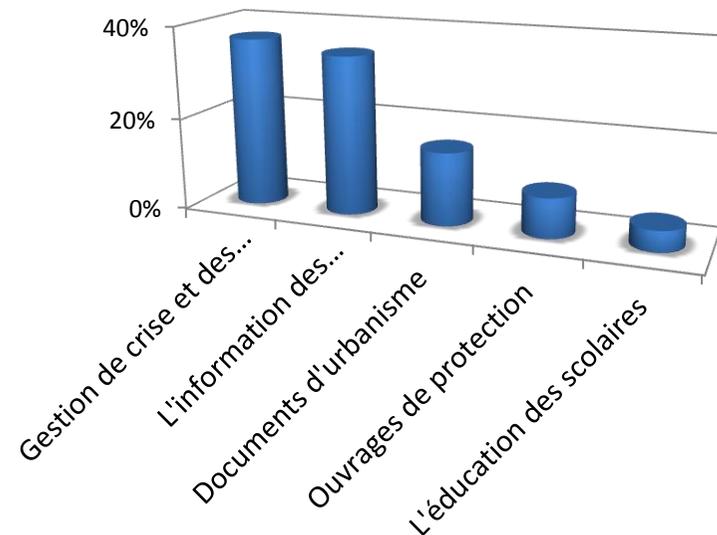
En matière de gestion des risques, la **gestion de crise et l'information des populations sont les priorités pour une majorité de communes**. Elle se positionne aux deux premiers rangs. Ce résultat corrobore la part grandissante des Plans Communaux de Sauvegarde, outil de gestion de crise, par excellence, au niveau local.

Par contre, pour l'information de la population, de nombreux efforts restent à accomplir (cf. page 11). Le passage des intentions aux actes se heurte notamment pour les petites communes à de nombreux obstacles et freins (voir ci-dessous).

Q 22 ► La prise en compte des risques majeurs est selon vous ...



Q 23 ► Dans quels domaines devrions-nous concentrer les efforts ?



Principal frein à une gestion plus efficace des risques majeurs

Trois communes sur dix déclarent manquer de moyens financiers, autant manquer de moyens humains et près d'un quart d'un manque d'expertise.

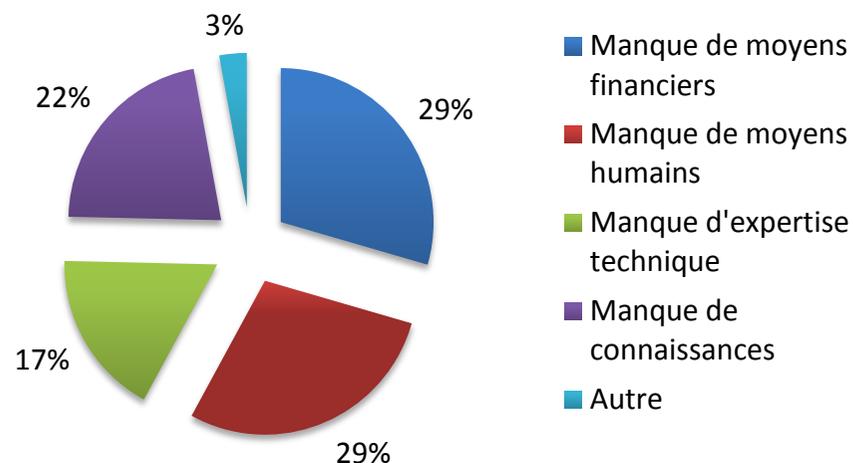
Sachant que les 2/3 des communes du département ont moins de 500 habitants, il n'est pas surprenant que la majorité des élus locaux disposent donc de budgets limités pour la mise en place d'une gestion efficace des risques majeurs.

Souhait d'être accompagné dans la démarche

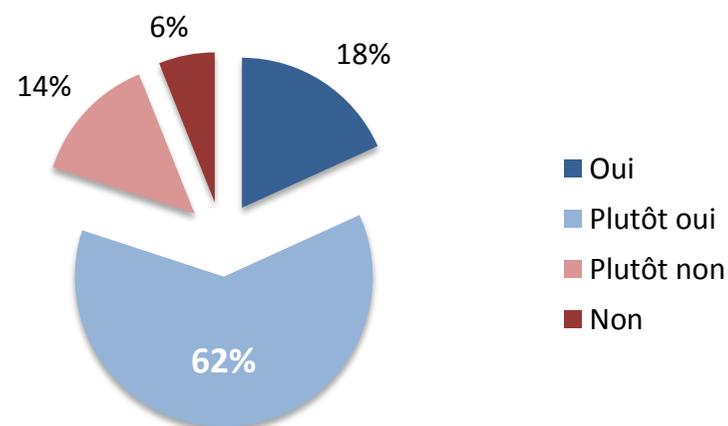
Près de huit communes sur dix sont plutôt favorables à un accompagnement dans leur démarche de prévention des risques majeurs. 17 % des communes s'estiment capables de gérer les risques par leurs propres moyens.

Une tendance très nette se dégage en faveur d'une assistance aux collectivités pour la gestion des risques majeurs sur leur territoire. Cette volonté d'accompagnement a pour origine de multiples facteurs, notamment le manque de moyens humains et de services dédiés. Néanmoins, elle peut buter sur les budgets parfois serrés de communes rattrapées par la gestion du quotidien et des affaires courantes.

Q 24 ► Quels sont les freins à une gestion plus efficace des risques majeurs ?



Q 26 ► Souhaitez-vous être accompagné dans votre démarche de gestion des risques ?



Connaissance du site Internet "Risques Majeurs dans les Hautes Pyrénées"

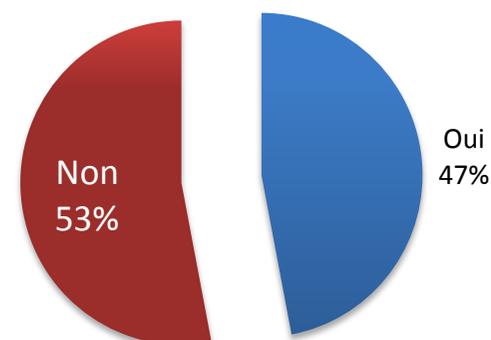


www.risquesmajeurs-hautes-pyrenees.pref.gouv.fr

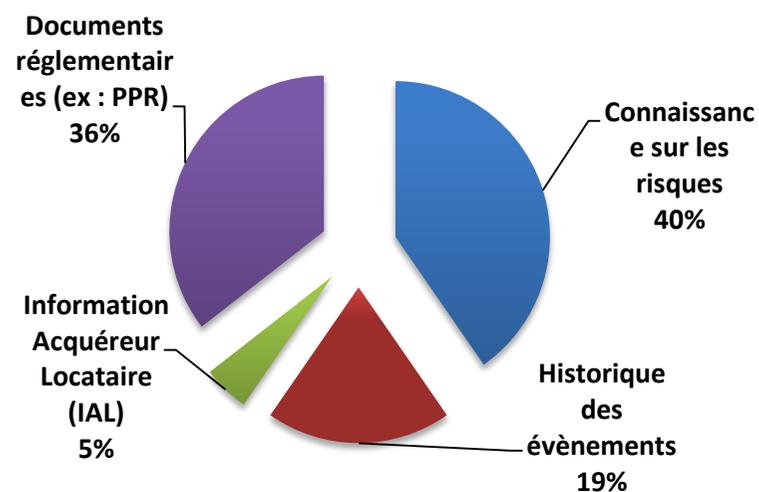
Plus d'un maire sur deux ne connaît pas le portail sur les risques majeurs dans le département. Pour les 47% qui ont déjà consulté ce site, les contenus liés à la connaissance des risques et aux aspects réglementaires sont, de loin, les plus consultés. L'historique des événements connaît moins de succès.

Nous leur avons ensuite demandé si le site internet correspondait à leurs attentes (question 31). La réponse a été sans équivoque. Ses utilisateurs le plébiscitent, il correspond aux attentes pour 98% d'entre eux !

Q 29 ► Connaissez-vous le site Internet des services de l'Etat "Risques majeurs dans les Hautes-Pyrénées" ?



Q 30 ► Si oui, quel(s) contenu(s) consultez-vous ?



Conclusion

Envoyé en avril 2013, ce sont 123 communes qui ont répondu au questionnaire *"Ma commune face aux risques majeurs"* soit plus d'une commune sur 4. Ce taux de retour témoigne d'un intérêt certain des maires pour cette problématique. Il est confirmé par la question 22 du questionnaire, où pour l'immense majorité des communes ayant répondu à l'enquête, la prise en compte des risques majeurs est considérée comme importante voire très importante

Une grande majorité des élus déclarent bien ou parfaitement connaître les risques majeurs ainsi les principales zones à risque qui concernent leur commune. Par contre, près d'un tiers d'entre eux estiment être à l'abri sur leur territoire d'une violente tempête ou d'un séisme majeur!

Concernant leurs obligations réglementaires en matière de risques majeurs, une large majorité d'entre eux déclare les connaître. Par contre, des efforts restent à accomplir pour y parvenir. Pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde, les choses progressent et plus en plus de communes l'ont mis en place dans le département. Pour ce qui est de l'information préventive des populations, la démarche est plus timide et de gros efforts restent à faire. Ce constat n'est d'ailleurs pas propre au département des Hautes-Pyrénées.

Le passage des intentions aux actes se heurte malheureusement pour les petites communes à de nombreux freins comme le manque de moyens humains, financiers ou simplement le manque d'expertise. C'est sans doute ce qui explique que 8 communes sur 10 ont émis le souhait d'être accompagnés. La philosophie et les missions du Centre Pyrénéen des Risques Majeurs, créé en mars 2012 à Lourdes, s'inscrivent dans cette perspective.

